



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

**Présents:** M. POULAIN, Mme GAUTIER, M. BORDIER, Mme TAUNAI, M. BOULAY, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. BRAULT, Mme BRUNEAU, M. CHESNAIS, Mme CHEVALIER, M. DESNOE, M. GASCOIN, M. GOUAS, M. HOUDAYER, Mme JARDIN, Mme MACHECOURT, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU, M. VEILLÉ, Conseillers municipaux.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** M HULOT a donné pouvoir à Mme TAUNAI.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Christèle BOURDAIS, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Approbation du PV de Conseil municipal du 22-02-18 :** Mme Marie-Françoise MOREAU demande à préciser que le changement d'élection du CME consiste à élire des élèves de CM1-CM2 au lieu de CM2- 6<sup>ème</sup>. Elle précise aussi que l'achat des gobelets pour la culture sont prévus (au lieu de à prévoir) au budget. Projet en 2019 : l'école Fratellini portera ce projet en partenariat avec la compagnie HOULALA (budget école).

Après ces remarques, le PV est adopté à l'unanimité.

### Propositions ajouts à l'ordre du jour adoptées à l'unanimité :

- ✓ Autorisation à lancer la consultation pour les travaux de menuiseries extérieures de la salle socioculturelle
- ✓ Proposition d'achat par un propriétaire d'une parcelle sise boulevard du Collège
- ✓ Demande d'acquisition d'un chemin communal
- ✓ Rétrocession de concession au cimetière.

### DECISIONS DU MAIRE

**2018-010 :** Acceptation de la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre suite à la réhabilitation de l'ancienne Poste (réhabilitation de la cage d'escaliers des parties communes des logements locatifs, rénovation du logement locatif du 2<sup>ème</sup> étage, transformation du sous-sol en caves) de Monsieur BOISSEAU de Changé (53) pour un montant de 3 416.00 € HT.

**2018-011 :** Acceptation du devis de SECURIS BTP de Laval (53) concernant une mission de coordination sécurité suite à la réhabilitation de l'ancienne Poste, pour un montant de 1 056.00€ HT.

**2018-012 :** Acceptation du devis du cabinet APAVE de Laval (53) concernant une mission de contrôle technique suite à la réhabilitation de l'ancienne Poste, pour un montant de 1 230.00 € HT.

**2018-013 :** Acceptation du devis de l'entreprise NORMAND de Meslay-du-Maine (53) concernant la réalisation de l'extension du jardin cinéraire (cavernes), pour un montant de 4 151.11 € HT

## ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

### Comptes administratifs et comptes de gestion budgets eau et assainissement

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017						
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT CLOTURE 2017		
Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Excédent	Déficit	
<b>Eau</b>						
Section d'Investissement	231 623,25 €	57 729,97 €	416 840,57 €	125 201,18 €	67 471,21 €	
Section de Fonctionnement	473 215,95 €	348 062,79 €	473 215,95 €	404 530,01 €	56 467,22 €	
<b>Total Service de l'eau</b>	<b>704 839,20 €</b>	<b>405 792,76 €</b>	<b>890 056,52 €</b>	<b>529 731,19 €</b>		
<b>Assainissement</b>						
Section d'Investissement	167 198,80 €	82 773,82 €	168 357,80 €	105 479,80 €	22 705,98 €	
Section de Fonctionnement	268 916,38 €	220 720,63 €	268 916,38 €	237 761,68 €	17 041,05 €	
<b>Total service assainissement</b>	<b>436 115,18 €</b>	<b>303 494,45 €</b>	<b>437 274,18 €</b>	<b>343 241,48 €</b>		

Monsieur POULAIN quitte la salle. Monsieur BOULAY prend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les comptes administratifs de l'année 2017 des budgets eau et assainissement.

Monsieur POULAIN reprend la présidence de la réunion de conseil municipal

Les comptes de gestion 2017, établis par le receveur municipal, trésorière de la commune de MESLAY DU MAINE pour les budgets ci-après ont été transmis. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'année 2017 :

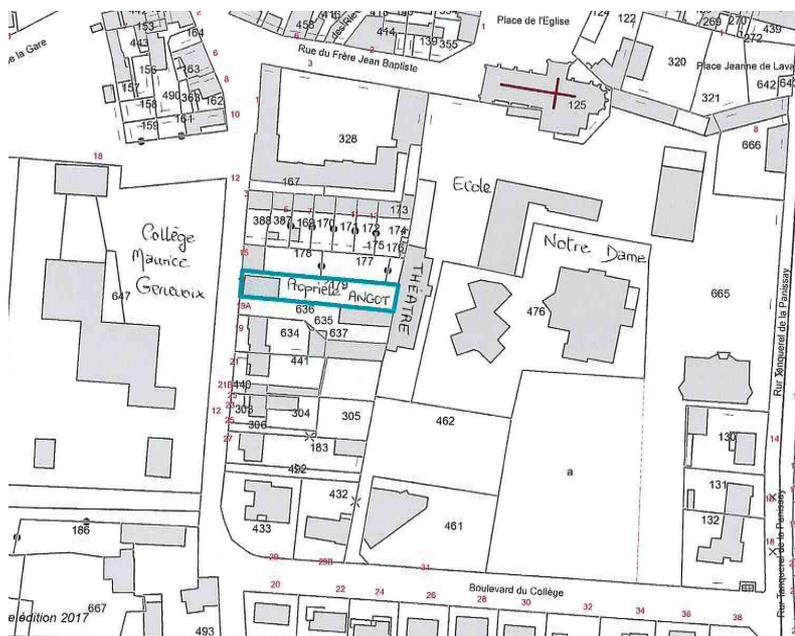
- Budget du Service de l'eau
- Budget du Service de l'assainissement.

### Proposition d'achat par un propriétaire d'une parcelle sise boulevard du Collège

Madame Annick ANGOT propose de vendre à la commune la parcelle cadastrée AE n°179 de 569 m<sup>2</sup> sise 17 boulevard du Collège.



Bâtiment compris dans la propriété ANGOT



Madame ANGOT souhaite vendre cette parcelle au prix de 18 000.00 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d’acheter la parcelle cadastrée AE n°179 de 569 m<sup>2</sup> sise 17 boulevard du Collège, au prix de 18 000.00 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document afférent à l’achat de cette parcelle. La SCP LAUBRETON – GOUX sera chargée de la vente.

### **Demande de subvention auprès de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez contrat de territoire volet habitat**

Dans le cadre de la signature du contrat de territoire avec le conseil départemental de la Mayenne, la commune de Meslay-du-Maine peut bénéficier de l’enveloppe « Habitat » permettant de financer un ou des projets répondant à l’enjeu de revitalisation de l’habitat en centre – bourg.

Pour information, le conseil communautaire, dans sa séance du 7 novembre 2017 a validé la répartition suivante entre les communes pôles :

	Part fixe	Nombre d’habitants	Part variable	TOTAL
<b>Meslay du Maine</b>	44 200,00 €	2 817	89 076.69 €	<b>133 276,69 €</b>
<b>Grez en Bouère</b>	44 200,00 €	1 004	31 747.60 €	<b>75 947,60 €</b>
<b>Val du Maine</b>	44 200,00 €	924	29 217,91 €	<b>73 417,91 €</b>
<b>Bazougers</b>	44 200,00 €	1 146	36 237,80 €	<b>80 437,80 €</b>
<b>Villiers Charlemagne</b>	44 200,00 €	1 098	34 719,99 €	<b>78 919,99 €</b>
	<b>221 000,00 €</b>	<b>6 989</b>	<b>221 000,00 €</b>	<b>442 000,00 €</b>

#### **1 - Description du projet**

Dans le cadre du transfert de la Poste dans les nouveaux bâtiments de l’Esplanade des Grands Jardins et afin de revitaliser l’habitat en centre-ville, la Commune a souhaité rénover et réhabiliter les bureaux de l’ancienne Poste en deux logements et de rénover le logement du 2<sup>ème</sup> étage.

L’ensemble de la voirie attenante est également traité pour accompagner l’attractivité du centre.

##### Présentation du projet :

- La démolition de l’arrière de l’ancienne Poste afin de redonner le caractère historique du bâtiment.
- La création de 2 logements : 1 T2 et 1 T3 au rez-de-chaussée.
- La rénovation du logement du 2<sup>ème</sup> étage.
- La requalification de la voirie et des espaces publics.

## 2 – Calendrier prévisionnel du projet :

- Voirie : MOE retenue : août 2015 / démarrage des travaux : février 2016 / fin des travaux : fin 2019.
- Bâtiment ancienne Poste : MOE retenue : DCE en cours / démarrage des travaux : été 2018 / fin des travaux : fin 2018.

## 3 – Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RESSOURCES		
Postes	Montant en € HT	Postes	Etat de la demande (en cours, accord)	Montant en €
MOE ABE	31 000,00 €	Etat (préciser le fonds) : DETR	accordée	123 291,20 €
EUROVIA VRD	552 102,90 €	Région Pays de la Loire		
MOE BOISSEAU	13 666,00 €	Département Contrat de territoire-volet habitat	en cours	133 276,69 €
Estimatif travaux	160 000,00 €	Département Contrat de territoire	accordée	63 723,00 €
Contrôle technique	1 230,00 €			
SPS	1 056,00 €	Communauté de communes		
Bureau d'études - béton armé	10 000,00 €			
Suppression cuve	880,00 €	Autofinancement		449 644,01 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>769 934,90 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>		<b>769 934,90 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire – enveloppe habitat, d'un montant de 133 276.69 € comme présenté ci-dessus.

## **Demande de subvention auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) – Région Pays de la Loire – piste d'athlétisme**

La Maitrise d'œuvre du projet de rénovation du Parc des Sports est actuellement portée par le cabinet ATHLETICO INGENIERIE.

Le projet a pour objectif principal la rénovation de la Piste d'Athlétisme.

### **1 - Description du projet :**

La piste d'athlétisme, en sable stabilisé, n'est plus utilisée compte tenu de sa vétusté. De plus, il n'est plus possible de l'entretenir dans de bonnes conditions compte tenu de la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La pose d'un nouveau revêtement en synthétique éviterait la pousse des herbes et permettrait un meilleur drainage de la surface.

**Le projet a pour objectif une rénovation du Parc des Sports avec les missions suivantes :**

- Terrassement de la piste actuelle et agrandissement à 400 m
- Réalisation de l'infrastructure de la nouvelle piste
- Assainissement et drainage
- Réalisation d'une piste de sol sportif avec marquages
- Proposition de différentes structures de piste
- Réalisation de bordures et clôtures
- Aménagement d'un cheminement périphérique
- Création de locaux aux associations (jogging et pétanque).

## 2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Date prévisionnelle de commencement de travaux (signature des marchés de travaux) : **01/04/2018**.

Date prévisionnelle de fin de travaux : **30/06/2019**.

## 3 – Estimation détaillée du projet :

INTITULE DE LA DEPENSE	MONTANT PREVISIONNEL HT	MONTANT PREVISIONNEL TTC
Maitrise d'œuvre - Marché de base	26 650,00 €	31 980,00 €
Estimation des travaux - Piste Athlétisme	359 290,00 €	431 148,00 €
Estimation travaux locaux annexes	48 450,00 €	58 140,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>434 390.00 €</b>	<b>521 268.00 €</b>

## 4 – Plan de financement prévisionnel :

INTITULE DE LA DEPENSE	MONTANT PREVISIONNEL HT
ETAT - DETR 2018	20 000,00 €
Communauté de communes - Fonds de concours	35 000,00 €
Conseil Régional - Pacte pour la Ruralité - Mesure 35	50 000,00 €
Conseil Régional – CNDS	86 878,00 €
Commune - Reste à Charge	242 512.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>434 390.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du CNDS, d'un montant de 86 878.00 € HT comme présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal a délibéré le 30 novembre dernier pour une demande de subvention auprès de la CCPMG pour un montant de 25 000 €. Dans le cadre du DOB, la CCPMG a proposé d'augmenter l'enveloppe de 10 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à demander une subvention auprès de la CCPMG d'un montant de 35 000 €.

## VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

### Résultat appel d'offres AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public)

Une consultation a été lancée concernant les travaux AD'AP pour l'ensemble des bâtiments communaux (sauf la salle socioculturelle).

Monsieur JOUAULT, maître d'œuvre, a analysé les offres, dont voici la synthèse :

Lots	Entreprises	Montant HT
<b>Lot n°1</b> (3 offres reçues) VRD, espaces extérieurs	CHAPRON (Ste Gemmes le Robert)	26 496.14 €
<b>Lot n°2</b> (3 offres reçues) maçonnerie	BTEM (Louvigné)	3 897.85 €
<b>Lot n°3</b> menuiseries extérieures	INFRUCTUEUX 1 offre reçue mais 60% au-dessus de l'estimation	
<b>Lot n°4</b> menuiseries intérieures - cloisons	INFRUCTUEUX aucune offre	
<b>Lot n°5</b> (2 offres reçues) électricité	GUEDON (Cossé le Vivien)	2 914.00 €
<b>Lot n°6</b> (2 offres reçues) plomberie sanitaire	GUEDON (Cossé le Vivien)	9 429.00 €
<b>Lot n°7</b> carrelage – faïence	INFRUCTUEUX 1 offre reçue mais 25% au-dessus de l'estimation	
<b>Lot n°8</b> Peinture (1 offre reçue)	BORDEAU DECO (Meslay du Maine)	13 121,50 €

Pour les lots n°3-4 et 7, une consultation a été relancée, dont voici les résultats :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Lot n°3</b> (4 offres reçues) menuiseries extérieures	ROSSIGNOL (La Brûlatte)	24 691.98 €
<b>Lot n° 4</b> menuiseries intérieures - cloisons	INFRUCTUEUX aucune offre	
<b>Lot n°7</b> carrelage – faïence	1 offre reçue au-dessus de l'estimatif suite aux modifications des quantités par l'entreprise. Le DST propose de revoir avec le MOE	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises pour les lots n°1-2-3-5-6-8 comme suit :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Lot n°1</b> VRD, espaces extérieurs	CHAPRON (Ste Gemmes le Robert)	26 496.14 €
<b>Lot n°2</b> maçonnerie	BTEM (Louvigné)	3 897.85 €
<b>Lot n°3</b> menuiseries extérieures	ROSSIGNOL (La Brûlatte)	24 691.98 €
<b>Lot n°5</b> électricité	GUEDON (Cossé le Vivien)	2 914.00 €
<b>Lot n°6</b> plomberie sanitaire	GUEDON (Cossé le Vivien)	9 429.00 €
<b>Lot n°8</b> Peinture (1 offre reçue)	BORDEAU DECO (Meslay du Maine)	13 121,50 €

Et autorise le Maire à signer les marchés.

Concernant le lot n°4, Monsieur JOUAULT, maître d'œuvre, contacte directement des entreprises. Le Conseil Municipal sera sollicité à nouveau afin de délibérer pour les lots n°4 et n°7.

### **Résultat consultation maîtrise d'œuvre pour le changement des menuiseries de la salle socioculturelle**

Le Conseil Municipal avait décidé de changer les menuiseries extérieures de la salle socioculturelle. Les travaux ont été estimés à 330 000.00 € HT.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée. Sur deux maîtres d'œuvre consultés, une seule offre reçue de Serge HAMON architecte, pour un montant de 38 610.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir cette offre et autorise le Maire à signer le marché.

## **ENFANCE ET FAMILLE**

### **Compte rendu commission du 12 mars**

**Présents :** Mme Maryse TAUNAI, Mr Frédéric BOUTIN, Mme Huguette GAUTIER, Mme Marie-Françoise MOREAU, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Christèle BOURDAIS, Mme Françoise PICHEREAU, Mme Marcelline ANGEVIN, Mme Anne-Sophie LAVOUE et Mme Stéphanie MACHECOURT (secrétaire).

**Excusée :** Mme Vanessa MOREAU

#### **1-Présentation du Portail Famille :**

Présentation à la commission du portail famille par Mme Anne Sophie LAVOUE et Mme Marcelline ANGEVIN. Le portail famille permettra de simplifier les démarches administratives via internet. C'est un outil de gestion moderne, performant et facile d'utilisation qui permet de dématérialiser les démarches administratives, accessible 7/7 jours et 24/24 heures, depuis n'importe quel ordinateur.

Actuellement, chaque année, les parents remplissent une fiche administrative papier. Ces données sont rentrées en Mairie, à l'espace Meslinois et à l'école.

Le portail famille comprendra :

- Un bandeau,
- Les coordonnées de la mairie, n° de téléphone,
- Les renseignements utiles (espace famille...),
- Le tarif,
- La charte éducative,
- Un tutoriel pour utiliser le portail famille,
- Une page d'actualités...

Ce portail famille possédera 2 comptes administrateurs (accès professionnels), un pour la mairie et un pour l'espace des enfants.

Les avantages pour les structures :

- Evite la double saisie,
- Toutes les informations sont visibles un seul coup d'œil,
- Suivi en temps réel des demandes des familles
- Gestion moderne et valorisante,
- Le quotient familial sera recherché par la structure sur CAF pro avec accord des parents.

La commission suggère de vérifier le quotient familial deux fois dans l'année. Pas de date bien définie à ce jour.

Les avantages pour les familles :

- Informations 24h/24h,
- Gain de temps,
- Informations sécurisées,
- Les personnes répondent plus facilement que la version papier,
- Plus d'inscriptions par mail

La commission propose de mettre à disposition un ordinateur et/ ou un accompagnement à l'espace des enfants si besoin d'aide (ex : scanner l'assurance pour mettre sur le portail famille...), l'équipe d'animation étant à proximité.

Pour Clarisse PROD'HOMME, agent de restauration, ce portail famille lui permettra de connaître les effectifs avec précision en temps réel de l'école et du centre de loisirs.

L'ouverture du compte famille :

- Mail identifiant pour les enfants qui fréquentent les services d'accueil,
- Pour inscrire un nouvel enfant, fiche d'inscription à demander en mairie ou à l'espace famille, 1<sup>ère</sup> saisie et identifiant et mot de passe transmis,
- Pour une nouvelle famille, remplir dossier famille + fiche d'inscription, saisie et identifiant et mot de passe transmis.

Mise en place du portail famille :

Rencontre avec Abelium le 15/02

Formation avec Abelium le 13/03

A partir du 13/03 : Tests pour 4 familles choisies pour utiliser leur identifiant et mot de passe,

Fin mai : Après communication auprès des familles mise en place du portail famille auprès de toutes les familles utilisatrices des services.

Différents outils de communication à mettre en place :

- Organisation d'un point presse
- Organisation d'une réunion à destination des familles dont les enfants sont scolarisés ou utilisatrices de l'accueil de loisirs. Cela regroupe environ 200 personnes (réserver la salle socioculturelle)

Des dates ont été proposées pour le point presse et la réunion famille. Proposition par la commission de regrouper le point presse et la réunion famille le même jour.

Faire passer un article dans la presse.

Proposition d'une réunion mi-mai à 20h30. Voir pour la réservation de la salle et de la disponibilité avec les journalistes.

La commission propose d'informer les familles par la mise en place de flyers dans les cahiers des enfants avant la réunion d'informations.

#### Choix du bandeau :

Plusieurs bandeaux ont été proposés à la commission.

Le 3<sup>ème</sup> a été retenu avec des ajustements : garder **Mon Portail Famille** en bleu, mettre Mes démarches simplifiées en rouge. La commission a décidé de garder l'image de la main, le logo de Meslay-du-Maine, les enfants du 3<sup>ème</sup> bandeau, d'y ajouter un cerf-volant, la dominance des couleurs se rapprochera de la charte éducative, de retirer les flèches. La commission ne souhaite pas mettre de photos d'enfants (droit à l'image).

#### Quel moyen de paiement ?

Paiement sur site sécurisé par virement. Les familles pourront toujours se déplacer à la Trésorerie. La Trésorerie s'occupera toujours de la gestion.

Aujourd'hui, peu de familles utilisent le prélèvement automatique.

Si tickets CAF, tickets MSA, chèques vacances, chèques loisirs, comment les parents pourront-ils les utiliser pour le paiement ?

Pour certains comités d'entreprises, les parents se font rembourser directement en fournissant le justificatif rempli par l'espace des enfants.

Nécessité d'avoir les réponses à ces questions avant la réunion d'informations. Prévoir de répondre aux familles pendant la réunion.

#### Confidentialité des données ?

Les professionnels n'auront pas accès à toutes les données saisies. Ils posséderont celles dont ils ont besoin.

Code pour les professionnels ?

***Les questions sur le mode de paiement et de la confidentialité seront abordées le 13/03 lors de la réunion avec Abelium.***

Madame BERTHELOT demande quel sera le délai d'annulation. Madame TAUNAIIS répond que le règlement intérieur est à revoir.

Madame JARDIN demande pourquoi ABELIUM a été choisi. Monsieur POULAIN répond qu'Abélium était déjà l'outil d'inscription et de facturation de ses services et qu'il était logique de continuer avec eux.

## **2- PEDT : Projet Educatif du territoire**

Le comité de pilotage était constitué d'un groupe de parents, école, représentants scolaires et périscolaires, représentants de l'espace des enfants, le Centre Social...

Le Projet est en sommeil depuis septembre 2017.

Objectif : être acteurs éducatifs autour des familles et des enfants.

Les 4 axes du PEDT :

- La réussite éducative,
- La parentalité,
- Vivre ensemble à Meslay du Maine
- Lutter contre la discrimination et l'inégalité.

#### Les politiques éducatives à Meslay-du-Maine

**Définir une politique éducative, sociale, culturelle globale et concertée, en faveur des enfants et des jeunes, sur un territoire jugé pertinent, en fédérant un ensemble de moyens humains, techniques et financiers. Mettre en cohérence les actions et dispositifs de l'ensemble des partenaires (établissements scolaires, associations, institutions sociales) au service de la collectivité.**

Une action du PEDT a été la mise en place au travers d'une charte éducative.  
Question de la commission : comment la font-ils vivre ?  
Depuis pas de nouvelle action mise en place.

**Souhait de reprendre ce projet en fixant une prochaine date du comité de pilotage sachant que Grégory BOISSEAU accepte de poursuivre ce comité de pilotage.**

### **3- Retour sur le conseil d'école René CASSIN du 12 février 2018 par Frédéric BOUTIN :**

Regret de la commission sur la non validation de la proposition d'aménagement du temps NAP sur la pause méridienne.

#### Retour sur les incompréhensions :

- L'aspect rythme de l'enfant n'a pas été abordé,
- Les experts de la chronobiologie qui ne connaissent pas le terrain (dixit les enseignants),
- Sentiments de ne pas avoir été écoutés,
- Blocage sur l'heure de fin des cours,
- Partage des locaux

Le projet semblait pertinent côté inspection académique.

Information : le courrier de l'équipe enseignante a bien été communiqué à tous les membres de la commission Enfance/Famille et débattu en conseil municipal.

### **4- Ecole Fratellini du 20 février 2018**

Echanges constructifs entre les enseignants, les parents, l'inspection académique et les représentants de la municipalité.

#### Sécurité au pôle enfance :

Sujet abordé afin de sécuriser l'accès principal au pôle enfance

#### Internet :

Problème de connexion internet dans les écoles.  
Les écoles maternelles souhaitent une borne WIFI dans les classes.

#### La restauration :

Lors des conseils d'écoles, des problèmes liés à la restauration sont régulièrement abordés (le bruit, rab)  
Concernant le bruit, le CDG53, propose de réaliser à titre gratuit une étude sonore et quelles solutions peut-on apporter ?

Dans un premier temps il est évoqué une éventuelle la présence extérieure aux agents de la restauration sur les temps de repas afin de rappeler aux élèves les règles de vie du vivre ensemble et de transmettre des techniques et un savoir-faire aux agents.

### **5- Contrat d'association école privée sur la répartition des subventions attribuées :**

Maryse TAUNAI fait une lecture aux membres de la commission de la convention passée en 2002 entre l'école privée et la Municipalité suivie de l'avenant signé en 2005.

Prochaine réunion le mercredi 4 avril à 18 H 30 à l'espace Meslinois.

**Résultat appel d'offres liaison douce et compte rendu commission du 06 mars**

**Présents** : Maryse TAUNAI, Sonia BERTHELOT, Pierre BORDIER, Daniel DESNOË, Jacky HULOT, Philippe CHESNAIS (secrétaire).

**Excusés** : Clément HOUDAYER, Maurice GASCOIN

**Assistaient** DST : Frédéric URVOY, Maîtrise d'œuvre : Harry LANGEVIN.

**Projet liaison douce** : Présentation du projet sur site

- Elargissement des deux emmarchements Parc Mairie – Cour Centre Social : demande de la commission pour la pose de deux rampes sur le côté de chaque escalier.
- La cour du Centre Social va être rehaussée supprimant la rampe d'accès façade nord et limitant celle façade sud.
- Un trottoir va être aménagé en bordure de la rue de la Gare (Route Départementale n° 233). Le Conseil Départemental va être contacté pour obtenir les autorisations nécessaires.
- L'accès pour l'approvisionnement de la banque alimentaire est prévu sur la façade ouest. La CCPMG va être contactée pour connaître le type de véhicule utilisé.
- Les jardins partagés seront réimplantés à la fin des travaux.
- Un petit mur de soutènement sera réalisé à l'angle sud-ouest des bâtiments des anciens ateliers municipaux pour éviter les désordres sur le gros-œuvre.
- L'espace vert au sud de ces bâtiments va être végétalisé pour empêcher son occupation.
- Plantations : le projet ainsi que la plantation seront réalisés par les agents communaux du service espaces verts.

**Revêtement de la cour du centre social** : Initialement prévu en arène granitique (sable identique à celui des allées du Parc de la Mairie) dans la solution de base, quatre variantes étaient prévues à la consultation des entreprises :

La commission a pris connaissance des principaux critères de jugement des offres lors de la consultation d'entreprises :

- Prix des prestations : 50 %
- Mémoire technique : 35 %
- Délais d'exécution : 15 %.

Les 7 offres déposées ont été commentées par le maître d'œuvre.

Marché de base : 78 440 € HT (pour le moins disant) entreprise PIGEON TP

Variante n° 1 : Revêtement bicouche (gravillonné). Moins-value de 1 374 € HT.

Variante n° 2 : Revêtement en enrobé. Nécessite de poser des bordures. Plus-value de 13 108 € HT.

Variante n° 3 : Béton balayé. Plus-value de 27 528 € HT.

Variante n° 4 : Béton désactivé. Plus-value de 38 095 € HT.

Après discussion sur les avantages et inconvénients de chacune des solutions, la commission propose de retenir le revêtement en béton désactivé. Le choix du gravillon restera à définir (granulométrie et couleur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise PIGEON avec une offre de base de 78 440 € HT avec la variante n°4 d'un montant de 38 095 € HT.

M VEILLÉ demande à vérifier des réalisations faites par l'entreprise PIGEON concernant le béton désactivé.

Le devis du coût de l'éclairage en leds de l'ensemble du projet s'élève à 40 252 € HT et sera réalisé sous maîtrise d'œuvre de Territoire d'Énergie Mayenne.

**Cimetière** : Une visite avec la commission va être programmée début avril. La consultation pour la pose de dix nouvelles cavurnes a été effectuée. L'entreprise Normand réalisera les travaux (4 151 € H.T.).

### Autres points abordés :

- Projet de parking sur le terrain communal situé derrière la salle socio : visite à programmer prochainement.
- Les panneaux de communication pour le lotissement des Néflers sont en cours de pose.

Le Conseil Municipal valide les propositions de la commission.

### Compte rendu commission du 13 mars

Etaient présents : Philippe CHESNAIS, Pierre BORDIER, Frédéric URVOY DST;

Excusés : Maryse TAUNAIS, Sonia BERTHELOT, Daniel DESNOE, Maurice GASCOIN, Jacky HULOT, Clément HOUDAYER, Rémi VEILLE.

Lors de la visite sur le site des différents chemins figurant au tableau ci-dessous, la commission propose au conseil municipal les volumes nécessaires pour maintenir un entretien correct :

### Chemins non revêtus :

		Attributions précédentes		Proposition	Observations
		2016	2017	2018	
		en m3			
<b>Route du Bignon-du-Maine</b>					
LEGROUX	Le Petit Montavallon	1	1	1	
GIRARD	Le Petit Montavallon	0	0	0	reste 1 m3
MEZIERE	La Coignardière	1	1	1	
LEVILLAIN - VALLIERE	Les Guénaudières	1	1	1	
LANDEAU	La Petite Réhaurie	2	3	1	
PICHON	La Chauvière	1	1	1	
<b>Route de Villiers-Charlemagne</b>					
LEMAITRE	La Tremblaie	0	1	0	
<b>Route de Ruillé-Froid-Fonds</b>					
LECOMTE	Le Petit Pineau	0	3	1	reste 0,25 m3 (élargissement)
REZE	La Petite Célinière	3	5	3	reste 0,5 m3
GAUTEUR	La Grande Célinière	2	1	1	finition sablée
<b>Route de Grez-en-Bouère</b>					
MALINE Hervé	Le Trébuchot	0	5	3	reste 1 m3
<b>Route de Sablé-sur-Sarthe</b>					
HOUDU Paul	La Paubelière	3	2	2	
CAUCHOIS Xavier	Les Arcis (ferme)	0	0		
CAUCHOIS Xavier	La Métairie des Arcis	10	10	10	reste 5 m3
<b>Voie de la Pierre (Route de St Denis-du-Maine)</b>					
ECHIVARD Caroline	La Maison neuve	1	1	1	
GUILLAUME Allain	La Pierre	1	1	1	
<b>Route de Saint Denis du Maine</b>					
PROUX Jonathan / TINNIERE A.L.	Les Conillères	1	1	0	reste 0,25 m3
CHAMBONNET	Les Conillères	0	0	1	
<b>Route d'Arquenay</b>					
DROUVOT - ROULETTE BROSSIER	La Petite Gagnerie	20	22	22	Stockés aux ateliers municipaux
DROUVOT - ROULETTE BROSSIER	CR de la Petite Gagnerie	3	3	3	Stockés aux ateliers municipaux
Chemin pédestre à partir de chez BOSSUET	Le Clos des Chênes	10	10	10	Stockés aux ateliers municipaux
BOSSUET	La Lande	3	0	0	
MONNIER François / FOUASSIER	Le Grand Cormier	2	0	0	reste 2 m3
GAUDEMER	Le Grand Cormier	0	2	2	
DE BEAUFOND	La Colombière	0	3	3	reste 1,5 m3 (au fond) + 1,5 m3 (à l'entrée)
GITEAU / PINCON	Le Chêne Drouet	2	2	1	
BRUNEAU	Tessé	3	5	5	
DAVID Jean-Claude	Le Point d'Orgue	1	1	0	reste 1 m3
<b>Route de Laval</b>					
	Impasse des Lilas	3	2	2	Stockés aux ateliers municipaux
	Chemin de l'Hommeau	10	8	8	Stockés aux ateliers municipaux
	Chemin station de pompage	10	10	10	Stockés aux ateliers municipaux
	Château de la Touche	0	0	0	
<b>Divers</b>					
BOURDAIS (25/33)	Rue de la Gare	2	2	2	Stockés aux ateliers municipaux
<b>TOTAL</b>		<b>96</b>	<b>107</b>	<b>96</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le tableau proposé par la commission

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

## ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

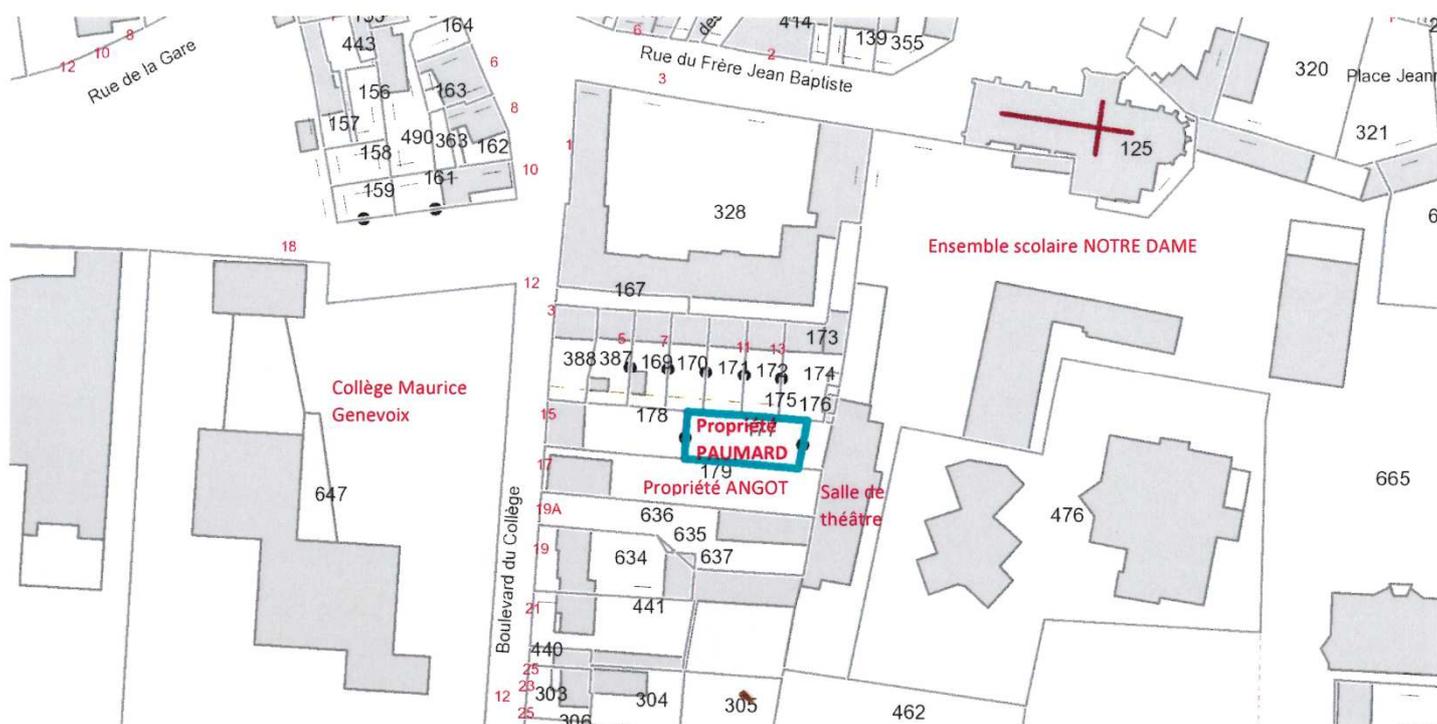
### Autorisation à lancer la consultation pour les travaux de menuiseries extérieures de la salle socioculturelle.

La commune a décidé de changer les menuiseries extérieures de la salle socioculturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à lancer une consultation.

### Proposition d'achat par un propriétaire d'une parcelle sise boulevard du Collège

Monsieur et Madame Alain PAUMARD proposent de vendre à la commune la parcelle cadastrée AE n°177 de 251 m<sup>2</sup> sise 17 boulevard du Collège, au prix de 8 000.00€



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acheter la parcelle cadastrée AE n°177 de 251 m<sup>2</sup> sise 17 boulevard du Collège, au prix de 8 000.00 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document afférent à l'achat de cette parcelle.

La SCP LAUBRETON – GOUX sera chargée de la vente.

## Demande d'acquisition d'un chemin communal

Monsieur et Madame BERTHAULT souhaitent acquérir un chemin communal au lieu-dit « La Herrière », route du Bignon du Maine, afin de sécuriser leur propriété et pour éviter qu'un cheval s'en échappe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire de vendre ce chemin à l'euro symbolique, les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs.

Philippe CHESNAIS fait remarquer qu'un dossier d'aliénation est à réaliser.



Portion de chemin à vendre à Mr & Mme BERTHAULT pour projet de pose d'un portail

## Rétrocession de concession de cimetière

Le 3 juillet 2008, Madame Marie-Paule OGER a acheté la concession n°74 carré 5 au cimetière de Meslay-du-Maine. Par courrier en date du 28 décembre 2017, elle nous informe qu'elle souhaite la rétrocéder à la commune car celle-ci n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouve donc vide de toute sépulture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter la rétrocession de la concession n°74 carré 5 de Madame OGER Marie-Paule contre un remboursement de 12.01 € (part communale). Le règlement intérieur du cimetière ne prévoit pas de remboursement de la part du CCAS (soit 1/3 du prix d'achat).

**Guillaume CHEVROLIER** : Visite le 26 mars 2018. Arrivée à 15h00. Visite de l'entreprise SOTIWELL de 15h00 à 16h00, visite de l'entreprise SNERO de 16h00 à 17h00, puis visite de la commune. Rencontre avec le Conseil municipal à 18h00 en mairie

Réunion de présentation du projet méthanisation le jeudi 29 mars 2018 à 20 H 00.

Monsieur HOUDAYER demande où en est le recrutement du DGS. Monsieur POULAIN répond que ce dossier va être revu au prochain bureau et qu'il tiendra informé le Conseil Municipal à la prochaine réunion.

Monsieur HOUDAYER demande si Monsieur POULAIN a des nouvelles concernant la proposition d'achat de l'ancien CER. Monsieur POULAIN répond qu'il est en attente de nouvelles informations.

Madame MACHECOURT fait remonter que les passages piétons boulevard du collège sont effacés. Madame BERTHELOT rajoute que rue de Laval, la situation est identique. Monsieur BORDIER informe que ces travaux de traçage sont prévus mais que les conditions climatiques ne permettent pas de les effectuer pour le moment.

Monsieur BOULAY demande aux Conseillers s'ils sont intéressés pour visiter une piste d'athlétisme réalisée par ATHLETICO à VARANNES (44). 7-8 conseillers souhaitent y aller. Une visite va être programmée.

**Prochaines commissions :**

- Commission **cadre de vie et communication** : le jeudi **22 mars** 2018 à **18 H15**
- Commission **enfance et famille** : le mercredi **4 avril** 2018 à **18 H 30**
- Commission **aménagement du territoire et urbanisme** : le jeudi **12 avril** 2018 à **18 H 00**.

Des élus de la commission « cadre de vie et communication » demandent aux conseillers municipaux de choisir une affiche réalisée par le CME pour la diffusion de leur action nettoyage de printemps.

La séance est close à 22H 45.